



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

9 mai 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de cinq ans à compter du 9 septembre 2002 (JO du 22/06/02)

BETAHISTINE BIOGARAN 8 mg, comprimé
Boîte de 30 comprimés (CIP : 350 670-5)

Laboratoires BIOGARAN

Bêtahistine (dichlorhydrate)
Liste I
N07CA01

Date de l'AMM : 10 mai 1999

Motif de la demande : Renouvellement d'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et agréées à l'usage des collectivités.

Indication thérapeutique : Traitement symptomatique du vertige itératif avec ou sans signe cochléaire.

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescription : Selon les données IMS (cumul mobil annuel février 2007), cette spécialité a fait l'objet de 2 000 prescriptions.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte¹. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste modéré dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription

Taux de remboursement : 35%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé.

¹ Vertiges chez l'adulte : stratégies diagnostiques, place de la rééducation vestibulaire. ANAES 1997